

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	9

SEANCE ORDINAIRE DU 08 juillet 2025

L'an deux mil vingt cinq, le huit juillet à dix-neuf heures³⁰, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Délibération – 028.2025 -

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Pascal COURDEROT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Date de convocation
27 juin 2025

Absents excusés : Stéphanie BLANCHON GRENOT, Mathias GIRARDIN qui donne pouvoir à Antoine PRIEUR-DREVON

Date de l'affichage
11 juillet 2025

Absent :

Secrétaire de séance : Pascal COURDEROT

Devis marquage au sol

Vu la remarque du service transport de la communauté d'agglomération du Grand Dole sur la dégradation de la matérialisation de l'arrêt de bus au village et de la nécessité de refaire le marquage,

Considérant la demande de marquages supplémentaires pour les passages piétons au carrefour de la Grande rue, de la rue Saint-Pierre et de la rue de Serre. Deux entreprises sont intervenues sur site, une seule a transmis un devis. La dernière, malgré plusieurs rappels, n'a pas donné suite.

Considérant la demande d'Emilie PARROT sollicitant la création d'un passage piéton supplémentaire au carrefour de la Grande rue et de la rue Basse, ainsi que la matérialisation d'un passage piéton sur le ralentisseur au centre du village. Monsieur le maire informe qu'il se renseignera sur la réglementation.

Le Conseil municipal par 9 voix pour, valide le devis de l'entreprise Signaux Girod pour un montant de 1668,60€ TTC. Deux passages piétons pourront être facturés pour donner suite à la demande des élus si la réglementation l'autorise.

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Le secrétaire,
Pascal COURDEROT

Le Maire,
Hervé GUIBELIN



Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 11/07/2025



ID : 039-213903081-20250708-2025_D028-DE

